|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png | **Groupe consultatif pour le développement  des télécommunications (GCDT)**  **22ème réunion, Genève, 9-12 mai 2017** | C:\Users\murphy\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Outlook\PQ94T9LJ\bd_F_25Years_Horizontal-411959 (002).jpg |
|  | |  |
| SéANCE PLéNIèRE | | **Document** **TDAG17-22/****DT/6-F** |
|  | | **25 avril 2017** |
|  | | **Original:** |
| Directeur du Bureau du développement des télécommunications | | |
| Avant-projet de déclaration de la CMDT-17 | | |
|  | | |
| Résumé:  Le présent document est une synthèse des commentaires formulés par les différentes régions concernant l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17. Ce projet a été élaboré par le Groupe de travail par correspondance du GCDT sur le Plan stratégique, le Plan opérationnel et la Déclaration (CG-SPOPD) et a été soumis au GCDT à sa réunion d'avril 2015. Il a été révisé par le CG-SPOPD le 15 mars 2016 comme indiqué dans le Document [*TDAG16-21/31(Rév.1)*](https://www.itu.int/md/D14-TDAG21-C-0031/)*.*  Le GCDT a adopté le document la réunion qu'il a tenue du 16 au 18 mars 2016 et décidé qu’il devrait être posté sur le site web pour que les membres de l’UIT–D puissent le consulter en ligne avant le 30 juin 2016. La version actuelle, qui a été mise à jour par le Président du CG-SPOPD, tient compte de certains des commentaires qui ont été reçus avant ce délai.  Depuis qu’il a été soumis à la réunion de 2016 du GCDT, le document a été soumis comme contribution aux six Réunions préparatoires régionales (RPM) en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17).  La RPM-AFR et la RPM-ARB ont l'une et l'autre convenu que l’avant-projet de Déclaration de la CMDT‑17 devait faire l'objet d'un débat plus approfondi pour élaborer les contributions régionales sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 qui seront soumises au GCDT et à la CMDT-17.  La RPM-CEI a souscrit à la révision de cet avant-projet comme indiqué dans le Document [RPM-CIS16/26](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0026/en) et décidé d’élaborer, sur la base de cet avant-projet, une proposition régionale commune qui sera soumise à la CMDT-17.  La RPM-AMS, qui a créé un Groupe ad hoc sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT–17 est parvenu à un consensus sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT–17, qui figure dans l’[Annexe 2 du Rapport du Président de la RPM-AMS](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0041/en).  La RPM-ASP, qui a créé un Groupe ad hoc sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT–17, a pris note du Rapport du Président de ce Groupe ad hoc et a convenu de l'utiliser comme base pour poursuivre ses travaux en vue de l’élaboration d’une contribution de synthèse pour la région. Ce rapport est disponible dans l’[Annexe 2 du Rapport du Président de la RPM-ASP](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-170321-TD-0005/en).  Suite à donner:  Le CG-SPOPD et le GCDT sont invités à examiner le présent document et à soumettre de nouvelles contributions s’ils le jugent approprié. Les résultats de la réunion du GCDT de 2017 seront soumis aux membres sous forme d’un document de référence, en vue de l’élaboration de leur contribution à la CMDT-17. | | |

Considérations générales

Le présent document fait la synthèse des commentaires formulés par les différentes régions concernant l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17. Il contient également la Déclaration de Dubaï qui a été adoptée pendant la Conférence mondiale développement des télécommunications qui s’est tenue à Dubaï (Émirats arabes unis) du 30 mars au 10 avril 2014 (**Annexe** - pour référence uniquement).

L'avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 a été élaboré avec un libellé destiné à rendre compte d'une perspective plus large, facilement compréhensible non seulement par les Etats Membres et les Membres du Secteur, mais aussi par des personnes extérieures à l'UIT. Il met l'accent sur le rôle essentiel que seront amenées à jouer les télécommunications et les TIC dans la réalisation des Objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées, et sur le pouvoir de transformation de ces technologies en matière de développement durable.

Le texte figurant ci-après a fait l'objet d'un accord général. Toutefois, des doutes ont été exprimés concernant la nécessité d'inclure les mots "comme les mégadonnées et l'Internet des objets" dans le point 4 de la partie "déclare en conséquence".

Depuis qu’il a été soumis au GCDT, à sa réunion de 2016, le document a été soumis comme contribution aux six Réunions préparatoires régionales (RPM) en vue de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017 (CMDT-17).

La RPM-AFR et la RPM-ARB ont l'une et l'autre convenu que l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 devait faire l'objet d'un débat plus approfondi pour élaborer les contributions régionales sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT-17 qui seront soumises au GCDT et à la CMDT-17

La RPM-CEI a souscrit à la révision de cet avant-projet comme indiqué dans le Document [RPM-CIS16/26](http://www.itu.int/md/D14-RPMCIS-C-0026/en) et décidé d’élaborer, sur la base de cet avant-projet, une proposition régionale commune qui sera soumise à la CMDT-17

La RPM-AMS, qui a créé un Groupe ad hoc sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT–17 est parvenue à un consensus sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT–17, qui figure dans l’[Annexe 2 du Rapport du Président de la RPM-AMS](https://www.itu.int/md/D14-RPMAMS-C-0041/en)

La RPM-ASP, qui a créé un Groupe ad hoc sur l’avant-projet de Déclaration de la CMDT–17, a pris note du Rapport du Président de ce Groupe ad hoc et a convenu de l'utiliser comme base pour poursuivre ses travaux en vue de l’élaboration d’une contribution de synthèse pour la région. Ce rapport est disponible dans l’[Annexe 2 du Rapport du Président de la RPM-ASP](https://www.itu.int/md/D14-RPMASP-170321-TD-0005/en).

Suite à donner

Le CG-SPOPD et le GCDT sont invités à examiner le présent document et à soumettre de nouvelles contributions s’ils le jugent approprié. Les résultats de la réunion du GCDT de 2017 seront soumis aux membres sous forme d’un document de référence, en vue de l’élaboration de leur contribution à la CMDT-17.

**MOD** BDT/6/1

avant-Projet de Déclaration de la CMDT-17

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Buenos Aires, 2017), qui s'est tenue à Buenos Aires, Argentine, sur le thème "les TIC au service des objectifs de développement durable" (ICT④SDGs),

reconnaît

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

*a)* que les télécommunications/TIC sont un catalyseur essentiel du développement social et économique et permettent en conséquence d'accélérer la réalisation dans les meilleurs délais des Objectifs et des cibles de développement durable qui sont énoncés dans le document "**Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**;

|  |
| --- |
| **RPM-CIS/38/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la CEI (RPM-CEI)**  *a)* que les télécommunications/TIC sont un outil essentiel pour mettre en oeuvre la Vision du Sommet mondial sur la société de l'information pour l'après 2015, approuvée par une Résolution de l'Assemblée générale et un catalyseur essentiel du développement social et économique et permettent en conséquence d'accélérer la réalisation dans les meilleurs délais des Objectifs et des cibles de développement durable qui sont énoncés dans la Résolution A/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies "**Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**; |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

*b)* que les télécommunications/TIC jouent aussi un rôle crucial dans divers domaines, comme la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, la finance, le commerce, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition;

|  |
| --- |
| **RPM-CIS/38/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la CEI (RPM-CEI)**  *b)* que les télécommunications/TIC jouent aussi un rôle important dans divers domaines, comme la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, la finance, le commerce, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition; |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

*c)* qu'un accès à des infrastructures, applications et services de télécommunications/TIC modernes, sûrs et financièrement abordables offre la possibilité d’améliorer la vie quotidienne des habitants de la planète et de faire en sorte qu'un développement durable dans le monde entier devienne une réalité;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

*d)* que la conformité et l'interopérabilité généralisées des équipements et systèmes de télécommunication/TIC obtenues par la mise en œuvre de programmes, politiques et décisions pertinents peuvent élargir les débouchés commerciaux, renforcer la fiabilité, encourager l'intégration et le commerce à l'échelle mondiale;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

*e)* que les applications des télécommunications/TIC peuvent changer radicalement la vie des personnes, des communautés et des sociétés dans leur ensemble mais qu'elles peuvent aussi rendre plus difficile l'instauration de la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

*f)* que les technologies d'accès large bande ainsi que les services et applications des TIC rendus possibles par le large bande offrent de nouvelles possibilités d'interaction entre les peuples, de partage des connaissances et des compétences spécialisées, de transformation de la vie quotidienne des habitants de la planète et de contribution au développement inclusif et durable dans le monde;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

*g)* que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste et est aggravée par les disparités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi que sur le plan de l'existence de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées ayant des besoins particuliers;

|  |
| --- |
| **RPM-CIS/38/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la CEI (RPM-CEI)**  *g)* que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste, et est aggravée par les disparités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les régions de l'UIT, d'un pays à l'autre et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi que sur le plan de l'existence de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées ayant des besoins particuliers; |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |
| **RPM-ASP/42/1 : Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Asie-Pacifique (RPM-ASP)**  *g)* que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste, et est aggravée par les disparités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi que sur le plan de l'existence de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les personnes âgées, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées ayant des besoins particuliers; |

*h)* que l'UIT est déterminée à améliorer la vie quotidienne de tous et à rendre le monde meilleur grâce aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication (TIC),

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

déclare en conséquence

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

1 que des télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables pour tous, facilitent considérablement la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030;

|  |
| --- |
| **RPM-CIS/38/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la CEI (RPM-CEI)**  1 que des télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables pour tous, facilitent considérablement la réalisation des objectifs de développement durable à l'horizon 2030 et stimulent le développement des économies nationales et de l'économie mondiale ainsi que l'édification de la société mondiale de l'information; |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

2 que l'innovation est essentielle pour mettre en place des infrastructures et des services TIC haut débit et d'excellente qualité;

|  |
| --- |
| **RPM-CIS/38/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la CEI (RPM-CEI)**  2 que l'innovation est essentielle pour mettre en place des infrastructures et des services de télécommunication/TIC haut débit et d'excellente qualité; |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

3 que, dans le contexte de la convergence, les décideurs et les régulateurs devraient continuer de promouvoir un accès généralisé et financièrement abordable aux télécommunications/TIC, y compris à l'Internet, par la mise en place d'un environnement politique, juridique et réglementaire équitable, transparent, stable, prévisible et non discriminatoire, y compris de régimes de conformité et d'interopérabilité communs propres à stimuler la concurrence, élargir les choix offerts au consommateur, favoriser la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services et encourager l'investissement à l'échelle nationale, régionale et internationale;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

4 que le potentiel de technologies nouvelles et émergentes comme les mégadonnées et l'Internet des objets devrait être mis à profit pour soutenir l'action menée à l'échelle mondiale pour poursuivre le développement de la société de l’information;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |
| **RPM-ASP/42/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Asie-Pacifique (RPM-ASP)**  4 que le potentiel de technologies nouvelles et émergentes comme les mégadonnées, l'Internet des objets et l'intelligence artificielle devrait être mis à profit pour soutenir l'action menée à l'échelle mondiale pour poursuivre le développement de la société de l’information; |

5 que les compétences de base dans le domaine du numérique et des TIC et les capacités humaines et institutionnelles pour le développement et l'utilisation des réseaux, applications et services de télécommunications/TIC doivent être renforcées pour permettre à chacun de contribuer à enrichir les idées, le savoir et d'apporter sa pierre au développement humain;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |
| **RPM-ASP/42/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Asie-Pacifique (RPM-ASP)**  5 que les compétences de base dans le domaine du numérique et des TIC et les capacités humaines, institutionnelles et des pays pour le développement et l'utilisation des réseaux, applications et services de télécommunications/TIC, y compris des technologies émergentes, doivent être renforcées pour permettre à chacun de contribuer à enrichir les idées, le savoir et d'apporter sa pierre au développement humain; |

6 qu'il est important tant pour les Etats Membres que pour le secteur privé de mesurer la société de l'information et de fournir les indicateurs/statistiques appropriés afin que les Etats Membres puissent recenser les lacunes appelant une intervention des pouvoirs publics et que le secteur privé puisse trouver des possibilités d'investissement;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

7 qu'une société de l'information véritablement inclusive devrait tenir compte des besoins des personnes handicapées ayant des besoins spécifiques;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

8 que pour établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination internationales entre les gouvernements, les organisations compétentes, les entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes;

|  |
| --- |
| **RPM-CIS/38/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la CEI (RPM-CEI)**  8 que pour établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC, et pour protéger les données personnelles ainsi que la sphère privée, il est nécessaire de renforcer la coopération et la coordination internationales entre les gouvernements, les organisations compétentes, les entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes; |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

9 qu'une collaboration entre, d'une part, pays développés et pays en développement et entre, d'autre part, pays en développement est encouragée car elle ouvre la voie à une coopération technique, à des transferts de technologie et à des activités de recherche communes;

|  |
| --- |
| **RPM-CIS/38/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la CEI (RPM-CEI)**  9 qu'une collaboration entre pays développés et pays en développement ainsi qu'entre pays en développement est encouragée car elle ouvre la voie à une coopération technique, à des transferts de technologie et à des activités de recherche communes et contribue à réduire la fracture numérique entre les pays; |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

10 que les partenariats public‑privé doivent être encore renforcés afin de rechercher et d'appliquer des solutions technologiques et des mécanismes de financement novateurs en faveur d'un développement inclusif et durable;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

11 que l'innovation devrait être intégrée dans les politiques, initiatives et programmes nationaux pour promouvoir un développement et une croissance économique durables dans le cadre de partenariats multipartites entre pays en développement, d'une part, et entre pays développés et pays en développement, d'autre part, afin de faciliter les transferts de technologies et de connaissances;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

12 que la coopération internationale devrait être renforcée en permanence entre les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, les Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'Union, et d'autres partenaires et parties prenantes, l'objectif étant de parvenir à un développement durable grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC;

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

13 que les membres de l'UIT et les autres parties intéressées devraient coopérer pour mettre en œuvre les buts et les cibles à l'échelle mondiale dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication qui sont énoncés dans le programme Connect 2020.

|  |
| --- |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

En conséquence, nous, délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), nous déclarons déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunications/TIC, pour atteindre dans les meilleurs délais les **objectifs et les cibles de développement durable énoncés dans le document "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**.

|  |
| --- |
| **RPM-CIS/38/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la CEI (RPM-CEI)**  En conséquence, nous, délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), nous déclarons déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunications/TIC, pour édifier la société de l'information et pour atteindre dans les meilleurs délais les **objectifs et les cibles de développement durable énoncés dans la Résolution A/70/1 de l'Assemblée générale des Nations Unies "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030"**. |
| **RPM-AMS/41/1: Réunion préparatoire régionale en vue de la CMDT-17 pour la Région Amériques (RPM-AMS)** |

reconnaissant

*a)* que les télécommunications/TIC sont un catalyseur essentiel du développement social, environnemental, culturel et économique et permettent en conséquence d'accélérer la mise en oeuvre dans les meilleurs délais des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et de contribuer aux efforts en vue de la réalisation des Objectifs et des cibles de développement durable qui sont énoncés dans le document "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030";

*b)* que l'UIT-D devrait adapter et renforcer les relations existant entre les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et les Objectifs et cibles de développement durable à travers les initiatives régionales et le Plan d'action, et en contribuant au Plan stratégique de l'UIT, afin de soutenir l'évolution à l'échelle mondiale;

*c)* que les évolutions technologiques et les possibilités nouvelles et innovantes qu'offrent les télécommunications/TIC devraient être accompagnées de prises de décisions et de mesures ambitieuses visant la réduction de la pauvreté et des inégalités et encourageant la protection de la planète, tous ces domaines étant d'une importance majeure pour le progrès de l'humanité;

*d)* que les télécommunications/TIC jouent aussi un rôle crucial dans divers domaines, comme la santé, l'éducation, l'agriculture, la gouvernance, la finance, le commerce, la réduction de la pauvreté, la réduction des risques de catastrophe et la gestion des catastrophes, l'atténuation des effets des changements climatiques et l'adaptation à ces effets;

*e)* qu'un accès à des infrastructures, applications et services de télécommunications/TIC modernes, sûrs et financièrement abordables offre la possibilité de stimuler la productivité et l'efficacité, d'améliorer la vie quotidienne des habitants de la planète et de faire en sorte qu'un développement durable dans le monde entier devienne une réalité, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition;

*f)* que des programmes pilotes à large échelle portant sur la conformité et l'interopérabilité généralisées des équipements et systèmes de télécommunication/TIC obtenues par la mise en oeuvre de programmes, politiques et décisions pertinents peuvent élargir les débouchés commerciaux et la concurrence, renforcer la fiabilité, encourager l'intégration et le commerce à l'échelle mondiale;

*g)* que les applications des télécommunications/TIC fournissent des services innovants et qui profitent aux personnes, aux communautés et aux sociétés dans leur ensemble mais qu'elles peuvent aussi rendre difficile l'instauration de la confiance dans la mise à disposition, la fiabilité et la sécurité dans l'utilisation des systèmes de télécommunications/TIC;

*h)* que les technologies d'accès large bande ainsi que les services et applications des TIC rendus possibles par le large bande offrent de meilleures possibilités d'interaction entre les peuples, de partage des connaissances et des compétences spécialisées, de transformation de la vie quotidienne des habitants de la planète et de contribution au développement inclusif et durable dans le monde;

*i)* que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste et est aggravée par les disparités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines, les zones rurales et les zones mal desservies, ainsi que sur le plan de l'existence de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants, les personnes âgées, les peuples autochtones et les personnes handicapées ayant des besoins particuliers;

*j)* que l'UIT est déterminée à améliorer la vie quotidienne de tous et à rendre le monde meilleur grâce aux télécommunications et aux TIC;

*k)* que la mise en place d'infrastructures de télécommunications/TIC en milieu rural et dans des zones isolées et mal desservies, ainsi que le fait de garantir la disponibilité de TIC financièrement abordables et accessibles, constituent des priorités, et appellent à la mise en place de solutions efficaces, innovantes, abordables financièrement et durables,

déclare en conséquence

1 que des télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables pour tous, facilitent considérablement la réalisation des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

2 que l'innovation est essentielle pour permettre le déploiement de l'infrastructure et pour stimuler la pénétration de services TIC de grande capacité et d'excellente qualité, et qu'il conviendrait de tirer profit de technologies nouvelles et émergentes afin de soutenir les efforts entrepris à l'échelle mondiale en vue de développer plus avant la société de l'information;

3 que, dans le contexte de la convergence, les décideurs et les régulateurs devraient continuer de promouvoir un accès généralisé et financièrement abordable aux télécommunications/TIC, y compris à l'Internet, par la mise en place d'un environnement politique, juridique et réglementaire équitable, transparent, stable, prévisible et non discriminatoire, y compris de régimes de conformité et d'interopérabilité communs propres à favoriser la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services, sur la base de normes, de programmes, d'environnements et d'applications ouvertes, ainsi que sur la base de dispositions facilitant l'exploitation des capacités de réseaux et l'utilisation efficace des fréquences, tout en encourageant l'investissement à l'échelle nationale, régionale et internationale;

4 'que l'innovation et l'évolution dans l'utilisation des télécommunications/TIC jouent, ou ont les moyens de jouer un rôle essentiel dans l'essor de l'économie numérique, dans la mesure où elles suscitent des transformations aux niveaux des personnes, des sociétés et des économies partout dans le monde;

5 que les compétences de base dans le domaine du numérique et des TIC et les capacités humaines et institutionnelles pour le développement, l'appropriation et l'utilisation des réseaux, applications et services de télécommunications/TIC doivent être renforcées pour permettre à chacun de contribuer à enrichir les idées, le savoir et d'apporter sa pierre au développement durable;

6 que les télécommunications/TIC peuvent contribuer à la création de possibilités importantes dans les domaines de l'éducation et de la formation à tous les niveaux de la vie des individus, y compris pour les personnes handicapées et ayant des besoins particuliers, et que pour parvenir à la mise en place de ces possibilités, il est nécessaire d'adopter immédiatement des mesures durables et spécifiques visant à assurer une éducation inclusive, égalitaire et de qualité;

7 que le Rapport "Mesurer la société de l'information" et l'élaboration d'indicateurs ou de statistiques appropriés et comparables sont importants tant pour les Etats Membres que pour le secteur privé, ainsi que pour d'autres secteurs pertinents, afin de cerner les marges de progrès et d'évolution, ainsi que toute fracture numérique restante;

8 qu'une société de l'information véritablement inclusive devrait avoir à coeur de stimuler le progrès social et économique, en mettant l'accent sur les besoins des personnes handicapées ayant des besoins spécifiques, ainsi que de groupes vulnérables et marginalisés, et devrait rechercher des mécanismes permettant la création de nouvelles formes de liens sociaux et de relations dans le domaine de l'éducation dans lesquels les stéréotypes sur les hommes et les femmes sont remplacés par une nouvelle perspective où chacun, indépendamment des critères de sexe, d'âge, d'origine ethnique ou encore de religion notamment, est reconnu comme un agent essentiel du développement durable;

9 qu'une société de l'information inclusive devrait offrir des possibilités aux femmes et aux jeunes filles, en vue d'assurer une approche mondiale de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes;

10 qu'il convient de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les télécommunications/TIC, l'objectif étant d'assurer un accès équitable aux télécommunications/TIC et aux innovations qui favorisent le développement socio‑économique durable, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'esprit d'entreprise, l'inclusion numérique et l'autonomisation de tous, notamment des femmes, des jeunes, des enfants, des personnes âgées, des peuples autochtones et des personnes handicapées;

11 que la société de l'information devrait reposer sur une approche multi-parties prenantes dans laquelle la croissance et l'évolution des télécommunications/TIC permettent d'assurer une certaine prévisibilité des investissements et de tirer profit de la durabilité via l'innovation, la compétitivité et l'intégration, en reconnaissant des principes essentiels à la mise en oeuvre des grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et des Objectifs de développement durable à l'horizon 2030;

12 que l'établissement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC constitue une priorité nécessitant de renforcer la coopération et la coordination internationales entre les gouvernements, les organisations compétentes, les entreprises du secteur privé et d'autres parties prenantes, en vue de renforcer les capacités et de partager des bonnes pratiques;

13 qu'une collaboration entre innovateurs de pays développés et de pays en développement, ainsi qu'entre pays en développement, doit être encouragée puisqu'elle ouvre la voie à une coopération technique, à des transferts de technologie et de connaissances, ainsi qu'à des activités de recherche communes;

14 que la promotion de l'investissement pour la mise en place d'infrastructures, de services et d'applications large bande contribue à la croissance économique durable et intégrée des populations, et que, dans cette mesure, le Secteur du développement des télécommunications de l'UIT doit être un acteur majeur dans la création d'alliances et d'espaces de coopération entre des Etats Membres, des acteurs du secteur privé, des agences de financement internationales et d'autres parties prenantes;

15 qu'il est possible de renforcer encore les modèles publics et privés, ainsi que les modèles de partenariats public‑privé afin de rechercher et d'appliquer des solutions technologiques et des mécanismes de financement novateurs en faveur d'un développement inclusif et durable;

16 que l'innovation devrait être intégrée dans les politiques, initiatives et programmes nationaux pour promouvoir un développement et une croissance économique durables dans le cadre de partenariats multipartites entre pays en développement, d'une part, et entre pays développés et pays en développement, d'autre part, afin de faciliter le transfert volontaire de connaissances et de technologies rationnelles sur le plan écologique dans des conditions favorables et selon des modalités arrêtées d'un commun accord;

17 que la coopération internationale devrait être renforcée et favorisée en permanence entre les Etats Membres et les Membres de Secteur de l'UIT, les Associés et établissements universitaires participant aux travaux de l'Union, et d'autres partenaires, parties prenantes et initiatives, l'objectif étant de parvenir à un développement durable grâce à l'utilisation des télécommunications/TIC;

18 que les membres de l'UIT et les autres parties intéressées devraient coopérer pour mettre en oeuvre les buts et les cibles à l'échelle mondiale dans le domaine des télécommunications/technologies de l'information et de la communication qui sont énoncés dans le programme Connect 2020;

19 que les régions ont défini leurs priorités particulières dans le cadre d'un ensemble d'Initiatives régionales qui figurent dans le Plan d'action de Buenos Aires adopté par la présente Conférence, et que l'UIT‑D doit accorder un rang de priorité élevé à la mise en oeuvre de ces initiatives.

En conséquence, nous, délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17), nous déclarons déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunications/TIC, pour mettre en oeuvre les grandes orientations du Sommet mondial sur la société de l'information et atteindre dans les meilleurs délais les objectifs et les cibles de développement durable énoncés dans le document "Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030".

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT-17) appelle les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés de l'UIT, les établissements universitaires participant à ses travaux ainsi que tous les autres partenaires et parties prenantes à contribuer au succès de la mise en oeuvre du Plan d'action de Buenos Aires.

annexe

Déclaration de Dubaï

adoptée pendant la Conférence mondiale de développement des télécommunications tenue à Dubaï (Emirats arabes unis)  
du 30 mars au 10 avril 2014

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014), qui s'est tenue du 30 mars au 10 avril 2014 à Dubaï (Emirats arabes unis) sur le thème "Le large bande au service du développement durable",

reconnaissant

*a)* qu'un accès universel et financièrement abordable aux télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) est essentiel pour le développement de l'humanité sur les plans économique, social et culturel et contribue à l'édification d'une économie mondiale et d'une société mondiale de l'information;

*b)* que des infrastructures de télécommunication/TIC robustes sont considérées comme une plate‑forme fondamentale qui devrait être mise à la disposition de tous et accessible à tous, en vue de renforcer l'économie mondiale et la société mondiale de l'information et que les réseaux de communication haut débit stimulent directement l'innovation dans l'ensemble des économies, au même titre que les réseaux électriques et les réseaux de transport, entre autres;

*c)* que la conformité et l'interopérabilité généralisées des équipements et systèmes de télécommunication/TIC obtenues par la mise en oeuvre de programmes, politiques et décisions pertinents peuvent élargir les débouchés commerciaux, renforcer la fiabilité, encourager l'intégration et le commerce à l'échelle mondiale;

*d)* que les technologies d'accès large bande ainsi que les services et applications des TIC rendus possibles par le large bande offrent de nouvelles possibilités d'interaction entre les peuples, de partage des connaissances et des compétences spécialisées, de transformation de la vie quotidienne des habitants de la planète et de contribution au développement inclusif et durable dans le monde entier;

*e)* qu'il convient de tirer pleinement parti des possibilités offertes par les télécommunications/TIC, l'objectif étant d'assurer un accès équitable aux télécommunications/TIC et aux innovations qui favorisent le développement socio-économique durable, la réduction de la pauvreté, la création d'emplois, l'esprit d'entreprise, l'inclusion numérique et l'autonomisation de tous, notamment des femmes, des jeunes, des enfants, des peuples autochtones et des personnes handicapées, y compris des personnes souffrant d'un handicap lié à l'âge;

*f)* qu'avec la mise en oeuvre des cinq précédents Plans d'action de quatre ans depuis 1994, l'initiative Connecter le monde et le suivi des grandes orientations C2, C5 et C6 du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), l'UIT-D, aux côtés de partenaires et d'autres parties prenantes, a réalisé des progrès notables pour améliorer l'accès universel et contribuer à l'émergence d'une économie mondiale et de la société de l'information;

*g)* que, malgré tous les progrès accomplis ces dernières années, la fracture numérique subsiste, et est aggravée par les disparités en matière d'accès, d'utilisation et de compétences entre les pays et à l'intérieur des pays, en particulier entre les zones urbaines et les zones rurales, ainsi que sur le plan de l'existence de télécommunications/TIC accessibles et financièrement abordables, en particulier pour les femmes, les jeunes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées, y compris les personnes souffrant de handicaps liés à l'âge;

*h)* que le développement des infrastructures de télécommunication/TIC dans les zones rurales et isolées et la mise à disposition de TIC accessibles et financièrement abordables constituent une priorité essentielle pour de nombreux pays, pour lesquels des solutions efficaces, innovantes et financièrement abordables doivent être trouvées;

*i)* que l'accès généralisé aux applications et services de télécommunication/TIC et l'accessibilité de ces applications et services ouvrent de nouvelles perspectives socio-économiques pour tous: en particulier, les gouvernements, en collaboration avec d'autres parties prenantes, devraient s'efforcer de fournir à tous des applications et des services utilisant les TIC dans les domaines de l'administration publique en ligne, de la cybersanté et du cyberenseignement, ou encore de la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques, qui permettent de renforcer la transparence et la responsabilité, d'utiliser de manière optimale les ressources et d'améliorer l'accès aux services publics et l'utilisation de ces services;

*j)* que l'utilisation croissante des applications des télécommunications/TIC permet de fournir aux utilisateurs des services innovants et utiles, mais fait par ailleurs qu'il est plus difficile d'instaurer la confiance dans la mise à disposition, la fiabilité, la sécurité et l'utilisation des télécommunications/TIC compte tenu de la dimension éthique de la société de l'information;

*k)* que toutes les parties prenantes jouent un rôle important en ce qui concerne le développement durable, par le biais notamment de l'innovation et des investissements,

déclare en conséquence ce qui suit

1 Il est indispensable de promouvoir et de mettre à disposition une infrastructure large bande, financièrement abordable et accessible, en se fondant sur une politique et une stratégie appropriées, pour encourager l'innovation et stimuler le développement des économies nationales et de l'économie mondiale ainsi que de la société de l'information.

2 L'accès à des réseaux de télécommunication/TIC financièrement abordables, fiables et sûrs ainsi qu'au large bande et aux services et applications connexes permet de faciliter le développement socio-économique et culturel et de mettre en oeuvre l'inclusion numérique par ces moyens.

3 Dans le contexte de la convergence, les décideurs et les régulateurs devraient continuer de promouvoir un accès généralisé et financièrement abordable aux télécommunications/TIC, y compris à l'Internet, par la mise en place d'un environnement politique, juridique et réglementaire équitable, transparent, stable, prévisible et non discriminatoire, y compris de régimes de conformité et d'interopérabilité communs propres à stimuler la concurrence, élargir les choix offerts au consommateur, favoriser la poursuite de l'innovation sur le plan des technologies et des services et encourager l'investissement à l'échelle nationale, régionale et internationale.

4 Il est nécessaire de renforcer la participation des pays en développement aux activités de l'UIT visant à réduire l'écart en matière de normalisation, afin qu'ils bénéficient des avantages économiques associés au progrès technologique et qu'il soit mieux tenu compte de leurs besoins et intérêts dans ce domaine.

5 Face à la demande accrue des ressources limitées que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites, la gestion efficace du spectre, y compris les mesures visant à éviter les brouillages préjudiciables, et le passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique sont des questions d'une importance capitale pour les décideurs, les régulateurs, les opérateurs, les radiodiffuseurs et les autres parties.

6 Le fait d'assurer une formation aussi large que possible aux compétences de base dans le domaine des télécommunications/TIC et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour le développement et l'utilisation des réseaux, applications et services de télécommunication/TIC est fondamental pour permettre à chacun d'accéder à l'information, aux idées et aux connaissances et d'y apporter leur contribution. Les compétences TIC utiles dans la vie quotidienne devraient être renforcées, non seulement par la formation professionnelle ou générale, y compris par la formation dispensée dans les langues locales, mais aussi par le biais de programmes ou d'initiatives internationaux faisant appel à des volontaires dans le domaine des TIC. Il est très important de tirer parti de toutes les installations telles que les écoles, les bibliothèques, les centres communautaires polyvalents et les points d'accès publics, ainsi que des fournisseurs de contenus, en partenariat étroit avec toutes les parties prenantes. Le développement de contenus numériques multilingues pour les applications logicielles, la création de contenus locaux, et de contenus en langues locales, par les parties prenantes, contribueront à l'édification d'une société de l'information inclusive.

7 Les nouvelles perspectives innovantes que l'écosystème des télécommunications/TIC peut offrir pour le développement devraient donner aux jeunes les moyens de trouver un emploi ou d'exercer une activité indépendante.

8 La collecte et la diffusion, transparentes et concertées, d'indicateurs et de statistiques de qualité permettant de mesurer et d'analyser comparativement les progrès réalisés dans l'utilisation et l'adoption des TIC continuent d'être des facteurs essentiels pour soutenir la croissance socio-économique. Ces indicateurs et leur analyse offrent aux gouvernements et aux parties prenantes un mécanisme qui leur permet de mieux comprendre les principaux motifs d'adoption des télécommunications/TIC et facilitent l'élaboration des politiques nationales. Ils permettent également de suivre l'évolution de la fracture numérique, tout comme la progression vers la réalisation des objectifs convenus à l'échelle internationale dans le programme de développement pour l'après-2015.

9 Les commissions d'études de l'UIT-D devraient continuer de contribuer aux échanges de connaissances et au renforcement des capacités, connaissances et capacités qui devraient être mises à la disposition de la communauté internationale. A l'appui de cet objectif, il conviendrait de resserrer la coopération entre les trois Secteurs de l'UIT ainsi qu'avec d'autres organisations et groupes spécialisés.

10 Le renforcement de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC est une priorité, qui rend nécessaires une coopération et une coordination internationales entre les gouvernements, et les autres organisations, entreprises du secteur privé et entités concernées dans le domaine du renforcement des capacités et de l'échange de bonnes pratiques en vue de l'élaboration de politiques publiques connexes, de mesures juridiques, réglementaires et techniques, qui concernent la protection des données personnelles et la protection en ligne des enfants, entre autres. Les parties prenantes devraient oeuvrer ensemble pour assurer la fiabilité et la sécurité des réseaux et services TIC.

11 Les télécommunications/TIC jouent un rôle capital dans la réduction des risques, la prévision des catastrophes, la planification préalable aux catastrophes, l'atténuation de leurs effets et les interventions en cas de catastrophe. Il est important que les Etats Membres élaborent des plans et stratégies pour la planification préalable aux catastrophes dans le domaine des télécommunications/TIC, en tenant compte de la nécessité de disposer d'infrastructures et de systèmes résilients et redondants.

12 L'UIT devrait aider les Etats Membres à renforcer leurs capacités concernant l'utilisation des télécommunications/TIC dans la préparation en prévision des catastrophes et les interventions en cas de catastrophe, y compris dans le domaine de l'alerte avancée et de la planification préalable aux catastrophes et de l'appui à la coopération régionale et internationale, à la collaboration et à l'échange d'informations.

13 Les télécommunications/TIC peuvent contribuer pour beaucoup au suivi et à la prévision des changements climatiques, à l'atténuation de leurs effets et à l'adaptation à leurs incidences négatives. Tous les pays, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays côtiers menacés par la montée des eaux, qui sont vulnérables aux changements climatiques mondiaux et à l'élévation du niveau des mers, devraient avoir les moyens d'utiliser les télécommunications/TIC pour atténuer les effets des changements climatiques et s'y adapter, en explorant toutes les possibilités offertes par les télécommunications/TIC pour réduire les incidences négatives des activités humaines sur l'environnement.

14 Les PMA, les PEID, les PDSL et les pays dont l'économie est en transition sont les pays qui ont les défis les plus importants à relever dans les domaines du développement et de l'utilisation des télécommunications/TIC. La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014) réaffirme la détermination de l'UIT‑D sur le plan international à répondre aux besoins particuliers de ces pays dans le domaine des télécommunications/TIC.

15 Les régions ont défini leurs priorités particulières dans le cadre d'un ensemble d'Initiatives régionales qui figurent dans le Plan d'action de Dubaï adopté par la présente Conférence. L'UIT‑D et les partenaires du développement doivent accorder un rang de priorité élevé à la mise en oeuvre de ces initiatives régionales.

16 Les partenariats entre le secteur public et le secteur privé doivent être encore renforcés, afin que soient examinées et élaborées plus avant des méthodes nouvelles et innovantes d'investissement et de financement pour les projets et initiatives de développement, en collaboration étroite et en partenariat avec toutes les parties, à savoir les institutions internationales, régionales et nationales de financement et d'investissement.

17 Le Plan d'action de Dubaï résultant de la présente Conférence constitue un tout qui encourage le développement équitable, financièrement abordable, inclusif et durable des réseaux, applications et services de télécommunication/TIC. Il se compose d'un ensemble de cinq objectifs stratégiques auxquels sont rattachés 15 produits.

18 Par l'intermédiaire des mesures prises par ses membres dans le monde entier pour mettre en oeuvre le Plan d'action de Dubaï, l'UIT-D influera sur les progrès des télécommunications/TIC à l'échelle mondiale. L'UIT-D doit donc centrer ses ressources sur les moyens de remédier aux disparités importantes en matière d'accès aux télécommunications/TIC, et particulièrement au large bande, qui touchent les pays en développement, y compris les PMA, en adoptant une approche claire et réfléchie.

19 En conséquence, nous, délégués à la Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014), nous déclarons déterminés à accélérer l'expansion et l'utilisation des infrastructures, services et applications de télécommunication/TIC, et en particulier du large bande – moyens très efficaces pour stimuler la croissance économique et l'innovation.

20 La Conférence mondiale de développement des télécommunications (Dubaï, 2014) appelle les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés de l'UIT, les établissements universitaires participant à ses travaux ainsi que tous les autres partenaires et parties prenantes à contribuer au succès de la mise en oeuvre du Plan d'action de Dubaï.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_